

La Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

PARTICIPE FINANCIÈREMENT AU PORTAGE DES REPAS

**50 centimes
par repas**

CONDITIONS :

- Habiter sur le territoire communautaire
- Être âgé de plus de 60 ans
- Faire appel à un prestataire de portage de repas
- Avoir des revenus n'excédant pas le S.M.I.C net mensuel de 1 426,30€

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Compléter et retourner le formulaire de demande d'aide
- Fournir les pièces justificatives se trouvant sur le site :

<https://cc4rivieres.com/portage des repas>

RENSEIGNEMENTS :

GRAZIELLA LECLERCQ

02 35 09 85 69

G.LECLERCQ@CC4RIVIERES.COM

La Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

PARTICIPE FINANCIÈREMENT AU PORTAGE DES REPAS

**50 centimes
par repas**

CONDITIONS :

- Habiter sur le territoire communautaire
- Être âgé de plus de 60 ans
- Faire appel à un prestataire de portage de repas
- Avoir des revenus n'excédant pas le S.M.I.C net mensuel de 1 426,30€

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Compléter et retourner le formulaire de demande d'aide
- Fournir les pièces justificatives se trouvant sur le site :

<https://cc4rivieres.com/portage des repas>

RENSEIGNEMENTS :

GRAZIELLA LECLERCQ

02 35 09 85 69

G.LECLERCQ@CC4RIVIERES.COM

La Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

PARTICIPE FINANCIÈREMENT AU PORTAGE DES REPAS

**50 centimes
par repas**

CONDITIONS :

- Habiter sur le territoire communautaire
- Être âgé de plus de 60 ans
- Faire appel à un prestataire de portage de repas
- Avoir des revenus n'excédant pas le S.M.I.C net mensuel de 1 426,30€

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Compléter et retourner le formulaire de demande d'aide
- Fournir les pièces justificatives se trouvant sur le site :

<https://cc4rivieres.com/portage des repas>

RENSEIGNEMENTS :

GRAZIELLA LECLERCQ

02 35 09 85 69

G.LECLERCQ@CC4RIVIERES.COM

La Communauté de Communes des 4 Rivières en Bray

PARTICIPE FINANCIÈREMENT AU PORTAGE DES REPAS

**50 centimes
par repas**

CONDITIONS :

- Habiter sur le territoire communautaire
- Être âgé de plus de 60 ans
- Faire appel à un prestataire de portage de repas
- Avoir des revenus n'excédant pas le S.M.I.C net mensuel de 1 426,30€

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Compléter et retourner le formulaire de demande d'aide
- Fournir les pièces justificatives se trouvant sur le site :

<https://cc4rivieres.com/portage des repas>

RENSEIGNEMENTS :

GRAZIELLA LECLERCQ

02 35 09 85 69

G.LECLERCQ@CC4RIVIERES.COM